

Primaire de la droite et du centre

Où et comment voter

A six jours du premier tour de la primaire à droite, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a envoyé ce lundi des instructions aux préfets afin que le scrutin se déroule en toute sécurité, alors que l'état d'urgence est encore en vigueur. Il est ainsi demandé aux préfets de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du scrutin, de mettre en place des patrouilles dynamiques aux abords des bureaux de vote et de prévoir des renforts de policiers municipaux si nécessaire

Où et comment voter

Il n'est pas possible d'aller voter dans le bureau de son choix.

Chacun doit aller voter dans le bureau centralisateur qui regroupe la commune dans laquelle il est inscrit sur la liste électorale des élections générales habituelles. Pour voter il est obligatoire d'être inscrit sur la liste électorale, de signer la charte de la droite et du centre, de présenter une pièce d'identité avec photo et de payer 2 euros. 29 bureaux de vote sont installés sur le département.

pour connaître les adresses ou voter <http://www.primaire2016.org/ou-voter/listebureaux>